

**PROCÉDURE D’AFFECTATION APRÈS LA TROISIÈME**

*Rentrée scolaire : septembre 2024*

**AFFECTATION OU MAINTIEN EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE**

Votre enfant est scolarisé dans un collège privé hors contrat,

dans une autre académie

En fin d’année scolaire, vous devrez transmettre **par mail ou par courrier postal,**

à Monsieur le Recteur, à l’attention de Madame la Cheffe du Service Académique

d’Information et d’Orientation, un dossier constitué de **l’intégralité** des documents suivants :

* Une demande d’affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l’adresse e-mail du responsable légal.
* Les photocopies des trois bulletins scolaires de l’année 2023-2024 Particulièrement celui du troisième trimestre, comportant **la décision du conseil de classe.**
* L’exéat (certificat de radiation), délivré par l’établissement dans lequel était scolarisé l’élève.
* Pour les élèves mineurs : l’extrait d’acte de naissance.
* Pour les élèves majeurs la photocopie de la pièce d’identité.
* Le justificatif de domicile dans l’académie de Guyane (photocopie d’une facture récente d’électricité, d’eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom.**
* En cas de mutation : la copie de l’ordre de mutation.
* En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l’autorité parentale et fixant la résidence de l’enfant mineur **ou** le cas échéant, l’autorisation de scolarisation de l’autre parent et la copie de sa pièce d’identité.

 **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.**

*Il ou elle sera ensuite testé (e) dans notre académie, par des enseignants du niveau concerné.*

**Les résultats vous seront communiqués par téléphone et les notifications d’affectation seront transmises aux établissements**, **à partir du 26 juin 2024.**

**saio@ac-guyane.fr**

Rectorat

Service Académique d’Information et d’Orientation

Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire

**SAIO-MLDS**

Route de Baduel

Site de Troubiran

BP 6011

 97306 CAYENNE CEDEX

Tel.: 0694 27 20 62